DIPLOME UNIVERSITAIRE

« Médiation, dialogue social et règlement des conflits »

Parrain

Demba Kandji
MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

JUIN 2026


ICAGI


UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE


LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen


MEDIATION - DIALOGUE SOCIALE
D U
REGLEMENTS DES CONFLITS EN AFRIQUE

LEÇON INAUGURALE

Face aux crises sociales, politiques et sécuritaires récurrentes au Sahel, quels modèles de médiation peuvent constituer des outils efficaces de résolution ?

De l'arbre à palabres aux architectures régionales : éléments pour une médiation hybride et située

Espace sahélien — Mali, Burkina Faso, Niger et voisinage régional

Présentée par

Demba Kandji
MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

SOMMAIRE

Propos liminaires 5
Introduction 8
Un espace en crise cumulative 9
Pourquoi la médiation ? L'épuisement des réponses purement coercitives 9
Problématique et thèse 9
Méthode, plan et avertissements épistémologiques 9

I. Etudier le Sahel et ses crises : un préalable à toute médiation 10
1.1. Qu'est-ce que « le Sahel » ? 10
1.2. Une crise systémique et multidimensionnelle 11
1.3. L'imbrication des échelles 11
1.4. Du diagnostic à la posture 12

II. La médiation : repères conceptuels et théoriques 12
2.1. Définir et distinguer 12
2.2. Les écoles de la médiation 13
2.3. Les principes cardinaux et leurs tensions 13
2.4. Le « moment mûr » et la légitimité du tiers 13
2.5. Les phases d'un processus de médiation 14

III. Les outils endogènes : médiation par les ressources culturelles sahéliennes 15
3.1. L'arbre à palabres et la juridiction de la parole 15
3.2. La parenté à plaisanterie : un dispositif de désescalade 15
3.3. Les autorités coutumières : ressource et ambivalence 16
3.4. La médiation religieuse 16
3.5. Les communicateurs traditionnels (RECOTRADE Mali) 16
3.6. Atouts, limites et risque d'instrumentalisation 16
3.7. Genre, jeunesse et inclusion : traiter les angles morts 16

IV. Les outils modernes et institutionnels 17
4.1. Le dialogue social : le modèle tripartite 17
4.2. Les dialogues nationaux inclusifs 17
4.3. L'architecture régionale et internationale, et sa recomposition 18
4.4. Justice transitionnelle et réconciliation 18
4.5. Les dispositifs numériques 18
4.6. Prévention et alerte précoce : médiation avant la crise 18

V. Vers une médiation hybride et située : esquisse d'une boîte à outils sahélienne 19
5.1. Articuler l'endogène et le moderne 20
5.2. Compétences et déontologie du médiateur au Sahel 20
5.3. Conditions de réussite et limites 20
5.4. Un agenda de recherche et de formation 20

Conclusion 21
Bibliographie indicative 22

Propos liminaires

« On ne tranche pas un litige comme on coupe une corde ; on le dénoue. » —
Adage de tradition orale, dont la formulation varie selon les aires culturelles sahéliennes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du corps professoral,
Chers étudiants de ce Master en construction,
Mesdames et messieurs,

La leçon inaugurale n'est pas un cours ordinaire. Elle ne prétend pas épuiser un programme : elle ouvre un horizon. Sa fonction est de poser, devant la communauté qui se constitue, la question fondatrice à partir de laquelle une discipline déploie ses concepts, ses méthodes et ses controverses. La question que nous retenons aujourd'hui est volontairement opératoire : de quels outils disposent, ou peuvent se doter, les acteurs, les institutions, les personnes physiques dotées d'une autorité et d'une capacité permettant d'entreprendre, de faire une médiation de crises aux plans social, économique, environnemental ou politique ? Ici, il sera question de celles qui traversent l'espace sahélien.

Nous vous proposons de l'aborder avec une double exigence : une exigence de rigueur, d'une part, et d'une exigence d'ancrage, d'autre part. Au titre de la première exigence, nous distinguerons ce qui relève du fait établi, de l'hypothèse, de l'estimation et de la proposition ou recommandation, car la médiation est précisément l'art de ne pas confondre ces registres. Dans la deuxième exigence, tenant compte de l'histoire, de la trajectoire et de la configuration actuelle de l'espace dont il est ici question, le Sahel, il conviendrait de refuser l'importation mécanique de modèles forgés ailleurs, sans pour autant céder à une idéalisation de la tradition. Entre l'universel des théories de la résolution des conflits et le singulier des sociétés africaines et sahéliennes notamment, notre objet sera l'articulation, c'est-à-dire, déjà, une forme de médiation qui se nourrit de bonnes pratiques à condition de constituer un remède durable.

PRÉFACE

Le XXIe siècle est marqué par une recrudescence de crises multiformes qui fragilisent les États, les institutions et les communautés. Les conflits armés, les tensions sociales, les défis liés à la gouvernance, aux changements climatiques, aux inégalités et au sous-développement imposent aux sociétés de repenser leurs mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Plus que jamais, la médiation, le dialogue social et les méthodes alternatives de règlement des différends s'imposent comme des instruments essentiels de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable.

C'est dans cette perspective que l'Université Toulouse Capitole, l'ICAGI Amadou Mahtar MBOW et l'Université Kocc Barma de Saint-Louis ont uni leurs expertises et leurs ambitions pour créer le Diplôme Universitaire en Médiation, Dialogue social et Règlement des conflits en Afrique, premier programme universitaire de ce genre en Afrique de l'Ouest. Cette initiative est le fruit de plusieurs années de réflexion, de séminaires et de colloques consacrés aux enjeux de paix, de sécurité, de gouvernance et de promotion du vivre-ensemble.

Le parrainage de cette première promotion par Monsieur Demba Kandji, Médiateur de la République du Sénégal, confère à cette formation une dimension à la fois institutionnelle, scientifique et citoyenne. Son parcours, son expérience et son engagement constant en faveur du dialogue et de la médiation font de lui une référence pour toutes celles et tous ceux qui aspirent à devenir des artisans de paix au service de leurs institutions et de leurs communautés.

La première promotion réunit des hauts cadres provenant de plusieurs administrations et institutions de la République : les ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur et de la Justice, les collectivités territoriales, notamment les villes de Dakar et de Saint-Louis, le 3FPT, ainsi que des représentants de la société civile, des organisations confessionnelles et de nombreuses structures publiques et privées. Cette diversité illustre parfaitement le caractère transversal de la médiation, qui dépasse les frontières administratives, disciplinaires et professionnelles pour devenir une véritable culture du dialogue.

La leçon inaugurale prononcée par le Médiateur de la République, dont le présent ouvrage constitue la publication, dépasse largement le cadre d'une conférence académique. Elle offre une réflexion profonde et rigoureuse sur les crises multidimensionnelles qui traversent aujourd'hui le Sahel et met en évidence les modèles de médiation susceptibles d'apporter des réponses adaptées aux défis sécuritaires, politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels notre région est confrontée. En articulant avec finesse les mécanismes endogènes de règlement des conflits et les approches institutionnelles contemporaines, cette leçon ouvre des perspectives nouvelles pour l'émergence d'une médiation africaine à la fois moderne, crédible et enracinée dans nos réalités.

Les riches échanges qui ont suivi cette leçon inaugurale, réunissant étudiants, universitaires, responsables publics, partenaires techniques et financiers, représentants de la société civile, du corps diplomatique et des organisations internationales, ont permis d'approfondir la réflexion et de formuler plusieurs recommandations importantes. Parmi celles-ci figure la nécessité de poursuivre la professionnalisation de la médiation à travers la reconnaissance du statut de médiateur et, à terme, la création d'un ordre professionnel garantissant l'éthique, la compétence et la qualité des pratiques de médiation.

La publication de cette leçon inaugurale constitue ainsi un témoignage durable de cette réflexion collective. Elle ambitionne de devenir une référence scientifique pour les chercheurs, les décideurs publics, les praticiens de la médiation ainsi que tous les acteurs engagés dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique.

Cette première étape ouvre des perspectives prometteuses. L'ICAGI Amadou Mahtar MBOW et l'Université Kocc Barma de Saint-Louis, avec l'appui de leurs partenaires, entendent poursuivre cette dynamique en mettant en place prochainement un Master en Méthodes Alternatives de Règlement des Conflits (MARC). À plus long terme, notre ambition est de créer une École doctorale consacrée à la médiation, au dialogue social, à la paix et à la gouvernance des conflits, afin de faire de nos institutions un pôle africain d'excellence en matière de recherche, de formation et d'innovation dans ce domaine stratégique.

Nous exprimons notre profonde gratitude à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et plus particulièrement à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie, qui a bien voulu accueillir cette leçon inaugurale dans un cadre académique prestigieux, contribuant ainsi à son rayonnement et à son succès.

Nous adressons également nos très sincères remerciements à Monsieur Demba Kandji pour la qualité exceptionnelle de son intervention, dont la profondeur de l'analyse, la rigueur intellectuelle et la richesse des propositions méritaient d'être conservées dans un ouvrage de référence.

Puissions-nous espérer que ce livre inspire les générations présentes et futures de médiateurs, de chercheurs et de décideurs, et qu'il contribue à faire progresser la culture du dialogue, de la justice, de la paix et de la cohésion sociale en Afrique. Car, au-delà des crises et des divisions, la médiation demeure l'un des plus puissants leviers pour construire des sociétés réconciliées, inclusives et résolument tournées vers l'avenir.

Ibrahima Éloi SARR
Président de l'ICAGI Amadou Mahtar MBOW
Pr Abdoylaye NIANG Professeur titulaire des universités en sociologie (CAMES)
Président de l'Université Kocc Barma de Saint-Louis



INTRODUCTION

Un espace en crise cumulative

Le Sahel concentre, sur un même territoire, une superposition de crises rarement observées ailleurs avec une telle intensité. Crise sécuritaire, avec l'implantation et la mobilité de groupes armés; crise sociale, avec des déplacements massifs de populations, la fermeture d'écoles et de centres de santé, et l'érosion des solidarités de proximité ; crise économique, avec la vulnérabilité des économies agro-pastorales, l'étroitesse des recettes publiques et la dépendance aux aléas climatiques et aux marchés extérieurs ; crise politique enfin, marquée par une succession de ruptures institutionnelles et par une recomposition profonde des appartenances régionales, alors qu'il y a à peine une quinzaine d'année, toute l'Afrique de l'Ouest présentait l'image d'une région démocratique impulsée par une intégration régionale à faire des envieux au plan continental.

Cette recomposition n'est pas un décor : elle est constitutive de notre objet. Au cours de ces dernières années, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont formé l'Alliance des États du Sahel (AES), transformée en confédération, puis se sont retirés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Trois faits, vérifiables et datés, suffisent à mesurer l'ampleur de ce basculement pour qui s'intéresse à la médiation régionale. Il s'agit d'abord de la constitution de l'Alliance des États du Sahel, pacte de défense mutuelle puis confédération[1] ; ensuite du retrait formel de ces trois États de la CEDEAO[2], organisation qui constituait jusque-là l'un des principaux cadres de médiation des crises politiques ouest-africaines, en observation des mécanismes de la sécurité collective et, enfin, de

1 Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (pacte de défense mutuelle), signée le 16 septembre 2023 ; traité portant création de la Confédération des États du Sahel signé à Niamey le 6 juillet 2024, lors du premier sommet de l'AES.
2 Retrait formel du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO acté le 29 janvier 2025, au terme d'une procédure de notification ouverte fin janvier 2024.

la dissolution du G5 Sahel[3], dispositif né en 2014 pour articuler sécurité et développement. À ces transformations s'ajoutent, au Mali, la dénonciation de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et son remplacement par un cadre de dialogue inter-malien[4]. Il y a là autant de signaux d'un déplacement du centre de gravité des médiations, de l'international et du régional classique vers le national et l'endogène.

Pourquoi la médiation ? L'épuisement des réponses purement coercitives

L'expérience accumulée invite à une hypothèse qu'il faut formuler comme telle: les réponses exclusivement sécuritaires et militaires, nécessaires pour rétablir un ordre minimal, ne suffisent pas à produire une paix durable lorsque les ressorts du conflit sont socioculturels, économiques et politiques. La force peut interrompre la violence directe et immédiate ; elle ne traite ni les inégalités d'accès aux ressources, ni les griefs de gouvernance, ni les fractures communautaires qui en constituent le terreau. C'est précisément l'espace que la médiation revendique : non pas se substituer à la sécurité, mais traiter ce que la sécurité seule ne peut résoudre.

La médiation n'est pas une faiblesse ni un renoncement. Elle est un mode social opératoire exigeant, doté de principes, de méthodes et d'instruments. Elle suppose des compétences que ce Master a précisément vocation à dispenser, au croisement de trois champs que son intitulé réunit: la médiation, le dialogue social et le règlement des conflits.

Problématique et thèse

Notre problématique peut s'énoncer ainsi : dans un contexte sahélien marqué par des crises multidimensionnelles et par une recomposition rapide des cadres régionaux, quels sont les outils de médiation disponibles, quelles sont leurs limites et portée, et comment peuvent-ils s'articuler ?

La thèse que je défendrai est la suivante : aucun outil ne suffit à lui seul. Ni l'importation d'un modèle institutionnel international, ni le repli sur une tradition idéalisée ne constituent des réponses adéquates. L'efficacité de la médiation au Sahel dépend de la capacité à composer un dispositif hybride et situé, qui articule les ressources endogènes de gestion des différends, les instruments institutionnels modernes du dialogue, et le rôle décisif et ambivalent des médias. Cette thèse est une orientation argumentée, non une vérité démontrée ; elle se veut un programme de travail pour la promotion qui s'ouvre.

Méthode, plan et avertissements épistémologiques

Trois précautions de méthode encadrent l'exposé. Premièrement, nous nous interdisons d'inventer des faits, des chiffres ou des références, compte tenu de l'interprétation ou de l'usage qui peut en être fait : lorsqu'une donnée est incertaine ou indisponible, nous le signalons. Deuxièmement, nous distinguons les registres : le constat, l'interprétation, l'hypothèse et la proposition ou recommandation ne sont pas mis sur le même plan. Troisièmement, nous assumons une position réflexive: la médiation n'est jamais neutre quant à ses effets, et le médiateur fait partie du système qu'il prétend transformer, même s'il doit observer une posture de neutralité, d'impartialité dans la quête de faire aboutir son intervention.

Le plan se déploie en six temps. Nous étudierons d'abord le Sahel et ses crises, condition de tout diagnostic (I). Nous poserons ensuite les repères conceptuels de la médiation (II). Nous explorerons les outils endogènes (III), puis les outils modernes et institutionnels (IV). Nous analyserons le rôle des médias comme acteur, canal et arène de la médiation (V). Nous esquisserons enfin les contours d'une médiation hybride et située, et l'agenda de recherche et de formation qu'elle appelle (VI).

3 G5 Sahel créé en 2014 à Nouakchott ; retrait du Mali en 2022, puis du Burkina Faso et du Niger fin novembre / début décembre 2023 ; la Mauritanie et le Tchad actent la dissolution de l'organisation le 6 décembre 2023.

4 Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (2015) ; dénonciation par les autorités maliennes le 25 janvier 2024, abrogation des décrets relatifs à son architecture institutionnelle en mars 2024, et lancement d'un cadre de dialogue inter-malien pour la paix.



I. ETUDIER LE SAHEL ET SES CRISES : UN PRÉALABLE À TOUTE MÉDIATION

On n'entreprend pas une médiation dont on ignore absolument les tenants et les aboutissants. La première compétence du médiateur est celle du diagnostic qui consiste à identifier les acteurs, les enjeux, les lignes de fracture, les temporalités. Or le Sahel est un objet difficile à saisir, parce qu'il est à la fois une réalité physique, une construction politique et une représentation.

1.1. Qu'est-ce que « le Sahel » ?

Au sens géographique, le Sahel désigne la bande de transition entre le désert saharien au nord et les savanes soudaniennes au sud, caractérisée par un gradient pluviométrique et une économie largement structurée par l'agriculture pluviale et le pastoralisme. Cette donnée climatique a une portée analytique directe à savoir la mobilité des troupeaux, des personnes et des biens qui y est une norme de subsistance, et non une anomalie. Toute médiation qui ignore la logique de la transhumance et la concurrence pour l'accès à la terre, à l'eau et aux pâturages se condamne à traiter des symptômes.

Au sens politique, le « Sahel » est devenu, dans le langage international, le nom d'une zone de crises et en crise pour ne pas dire une zone d'intervention. Cette désignation n'est pas neutre pour avoir justifié des dispositifs sécuritaires, des financements et des présences extérieures dont la légitimité est aujourd'hui contestée par les acteurs locaux. La recomposition récente et l'affirmation d'une souveraineté revendiquée, l'émergence de l'Alliance des États du Sahel comme cadre confédéral peuvent se lire dans une certaine mesure comme une réappropriation du Sahel par les Sahéliens eux-mêmes. C'est donc une hypothèse interprétative ; ses effets concrets restent à évaluer.

Au sens des représentations enfin, le Sahel est traversé par des récits concurrents : récit de la « menace terroriste », récit du « développement », récit « d'un environnement dégradé mais au

sous-sol riche », récit de la « souveraineté retrouvée ». Le médiateur doit savoir que ces récits sont eux-mêmes des enjeux de lutte. Faire de la médiation, c'est aussi travailler sur les cadres d'interprétation, ce que la sociologie des conflits nomme les processus de cadrage.

1.2. Une crise systémique et multidimensionnelle

Il serait erroné de juxtaposer des crises distinctes. Ce qui caractérise le Sahel, c'est leur imbrication : chaque dimension nourrit les autres, dans des boucles de rétroaction qui rendent les solutions sectorielles inopérantes. On peut, pour la clarté pédagogique, distinguer six registres, en gardant à l'esprit qu'ils interagissent.

- Le registre sécuritaire : présence de groupes armés, violences intercommunautaires, économies de prédation et de protection, contestation du monopole étatique de la violence légitime ;
- Le registre social : déplacements forcés, pression sur les services sociaux de base, rupture des mécanismes traditionnels de solidarité, tensions entre populations hôtes et déplacées, exclusion d'une jeunesse sans perspectives, marginalisation des femmes ;
- Le registre économique : vulnérabilité des moyens d'existence agro-pastoraux, informalité dominante, étroitesse de l'assiette fiscale, dépendance aux transferts et aux financements extérieurs, enclavement ;
- Le registre politique et de gouvernance : crises de légitimité, déficits de redevabilité, faible présence de l'administration dans les périphéries, sentiment d'abandon des zones rurales ;
- Le registre climatique et environnemental : variabilité pluviométrique, dégradation des terres, raréfaction et déplacement des ressources, qui exacerbent la concurrence entre usagers et entre groupes ;
- Le registre identitaire et communautaire : instrumentalisation des appartenances ethniques, religieuses et professionnelles, transformation de différends locaux en lignes de fractures durables.

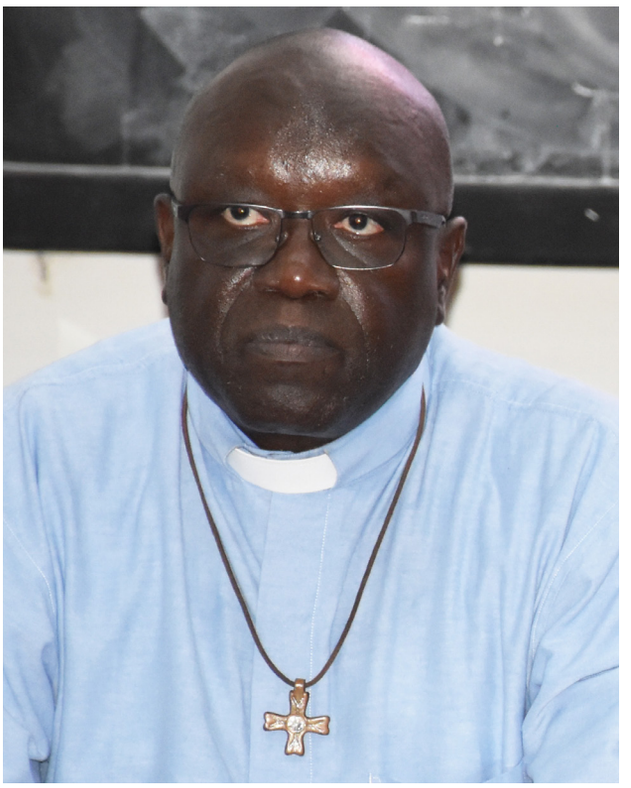
Le concept de « violence structurelle », forgé en études de la paix, est ici précieux[5] du fait qu'il invite à considérer que la violence n'est pas seulement l'acte visible, mais aussi l'ensemble des arrangements sociaux qui privent durablement des groupes de l'accès aux ressources et aux droits. Pour le médiateur, la conséquence est claire : traiter l'événement violent sans traiter ses conditions structurelles, c'est préparer sa répétition et pire, des configurations explosives amplifiées.

1.3. L'imbrication des échelles

La crise sahélienne se joue simultanément à quatre échelles : à l'échelle locale, autour d'un point d'eau, d'un champ, d'un marché, d'une chefferie contestée ; à l'échelle nationale, dans le rapport entre un centre et ses périphéries ; à l'échelle régionale, par la circulation transfrontalière des armes, des combattants, des troupeaux et des marchandises ; à l'échelle internationale, par les jeux d'alliances, les financements et les rivalités de puissances.

Cette imbrication a une implication méthodologique majeure : un dispositif de médiation efficace doit être pensé comme un système à plusieurs niveaux, où des médiations locales s'articulent à des processus nationaux, eux-mêmes inscrits dans un environnement régional. L'erreur classique consiste à privilégier un seul niveau, le plus souvent le sommet sous l'égide des Nations unies, de l'union africaine et de la CEDEAO, en négligeant ou en n'associant pas les médiations de base qui, seules, ancrent les accords dans les réalités du terrain.

5 J. Galtung, « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, 1969 — origine de la distinction entre violence directe, structurelle et culturelle.





1.4. Du diagnostic à la posture

Le diagnostic conduit à une posture. Si les crises sont multidimensionnelles, imbriquées et structurelles, alors la médiation ne peut être un acte ponctuel ; elle doit être un processus, inscrit dans la durée, qui accepte l'incertitude et la rechute. Elle n'est pas la promesse d'une solution, mais l'organisation patiente d'un travail collectif sur le différend. C'est dans cet esprit que nous abordons, à présent, les repères conceptuels.

II. LA MÉDIATION : REPÈRES CONCEPTUELS ET THÉORIQUES

Le mot « médiation » circule abondamment ; sa précision conceptuelle est inversement proportionnelle à sa fréquence d'usage. Avant d'en faire un outil, il faut en faire un concept.

2.1. Définir et distinguer

On peut définir la médiation comme l'intervention d'un tiers, accepté par les parties, dépourvu du pouvoir d'imposer une décision, et dont la fonction est de faciliter la recherche d'un accord mutuellement acceptable. Cette définition, volontairement minimaliste, permet de distinguer la médiation de quatre notions voisines.

- La négociation : elle est directe, sans tiers ; la médiation l'accompagne et la structure lorsque les parties ne parviennent plus à dialoguer ;
- La conciliation : le tiers y joue un rôle plus actif de proposition ; la frontière avec la médiation est graduelle et varie selon les traditions juridiques ;
- L'arbitrage : l'arbitre tranche et sa décision lie les parties ; le médiateur, lui, ne décide pas, il aide les parties à décider ;
- Les bons offices : le tiers facilite le contact et la logistique sans entrer dans la substance, la médiation, elle, entre dans le contenu du différend.

Cette taxinomie n'est pas un exercice scolastique. Elle protège le médiateur d'une confusion dangereuse : croire qu'il détient une autorité de décision qu'il n'a pas, ou au contraire renoncer à l'influence légitime que sa fonction lui confère. La médiation est un pouvoir sans pouvoir, une capacité ou une magistrature d'influence sans capacité de contrainte.

2.2. Les écoles de la médiation

La littérature distingue plusieurs approches, qu'il vaut mieux concevoir comme des familles de pratiques complémentaires que comme des doctrines exclusives.

- L'approche par résolution de problèmes met l'accent sur les intérêts plutôt que sur les positions, et cherche des solutions à bénéfices mutuels. Elle a été popularisée par les travaux sur la négociation raisonnée, qui invitent à séparer les personnes du problème et à élargir le champ des options avant de décider de partager.

- L'approche transformative déplace l'objectif : il ne s'agit pas seulement de produire un accord, mais de transformer la qualité de la relation entre les parties, en restaurant leur capacité d'agir et leur reconnaissance mutuelle. Dans les contextes de conflits prolongés et enracinés, cette approche, qui parle de transformation plutôt que de résolution, est particulièrement pertinente, car elle prend au sérieux le temps long de la réconciliation.

- L'approche narrative considère que les parties sont prisonnières de récits du conflit, et que le travail du médiateur consiste à ouvrir un espace où d'autres récits, moins disqualifiants, deviennent possibles. Elle rejoint, on le verra, la question des médias.

Aucune de ces approches n'est intrinsèquement supérieure. Le bon médiateur les mobilise de manière située, selon la nature du conflit, la maturité du processus et la culture des parties.

2.3. Les principes cardinaux et leurs tensions

Quatre principes sont classiquement invoqués : l'impartialité, la neutralité, le caractère volontaire de la participation, et la confidentialité. Chacun mérite d'être examiné de manière critique.

L'impartialité consiste à ne pas favoriser une partie. Elle est un idéal régulateur plus qu'un état atteint. Le médiateur a des appartenances, une histoire, des intérêts ; mais son impartialité doit transcender toutes ces considérations.

La neutralité, comprise comme absence d'influence sur le contenu, est plus contestable encore: un médiateur qui n'influencerait rien ne servirait à rien. Mieux vaut parler d'équidistance et de multipartialité, un engagement équilibré envers toutes les parties, que d'une neutralité illusoire.

Le caractère volontaire pose une question redoutable : que vaut le consentement d'une partie en situation d'asymétrie radicale de pouvoir, voire sous la menace? Le médiateur doit être attentif aux consentements de façade. Quant à la confidentialité, elle protège la liberté de parole, mais peut entrer en tension avec les exigences de transparence et de redevabilité que réclament les sociétés. Ces tensions ne se résolvent pas par principe ; elles se gèrent, au cas par cas, avec discernement.

2.4. Le « moment mûr » et la légitimité du tiers

Deux apports théoriques méritent une mention particulière pour notre propos. Le premier est la notion de « moment mûr » : un conflit ne devient négociable que lorsque les parties perçoivent une impasse mutuellement douloureuse et entrevoient une issue. Le médiateur ne crée pas toujours ce moment ; il sait le reconnaître et le saisir. Le second est l'insistance, dans une partie de la littérature consacrée à l'Afrique, sur les « remèdes traditionnels » aux conflits modernes[6]. L'idée est que les sociétés disposent de ressources propres de gestion des différends, qu'il serait imprudent de négliger au profit des seuls modèles importés. Cette intuition fait la transition vers notre troisième partie.

6 I. W. Zartman (dir.), Traditional Cures for Modern Conflicts. African Conflict « Medicine », Boulder, Lynne Rienner, 2000 ; sur la notion de « moment mûr », voir Ripe for Resolution (1985/1989).



La légitimité du médiateur, enfin, est la condition de tout. Elle peut tenir au statut (autorité institutionnelle, coutumière ou religieuse), à la compétence reconnue, à l'extériorité au conflit, ou à la confiance personnelle. Au Sahel, la légitimité importée, celle d'un acteur extérieur perçu comme partial ou intéressé s'est souvent révélée fragile. C'est l'une des leçons de la période récente, et l'une des raisons de l'intérêt renouvelé pour les ressources endogènes.

2.5. Les phases d'un processus de médiation

La médiation n'est pas un événement, mais un processus séquencé. Présenter ses phases n'est pas imposer un protocole rigide, chaque conflit impose son rythme, mais offrir une grille d'intelligibilité utile au praticien. On peut en distinguer six, qui se chevauchent et parfois se répètent.

- La pré-médiation : phase souvent invisible et décisive, consacrée à l'analyse du conflit, à l'identification et à la cartographie des acteurs, à l'établissement des premiers contacts et de la confiance, et à la vérification que les conditions minimales d'un dialogue sont réunies. Bâcler cette phase compromet tout le reste ;
- L'ouverture : établissement du cadre, des règles du jeu, des objectifs et des engagements de confidentialité ; c'est le moment où le médiateur construit son autorité procédurale et sécurise un espace de parole protégé ;
- L'exploration : phase d'écoute, où chaque partie expose sa perception du différend ; le médiateur travaille à faire émerger les intérêts derrière les positions, à clarifier les besoins, à reformuler sans déformer ;
- La négociation : construction conjointe des options, examen de leur faisabilité, recherche de solutions à bénéfices mutuels ; le médiateur élargit le champ des possibles avant que les parties n'arbitrent ;
- L'accord : formalisation des engagements, dans des termes clairs, réalistes et vérifiables; un accord vague ou irréaliste est un conflit différé ;
- Le suivi et la mise en œuvre : phase trop souvent négligée, où se joue pourtant la pérennité de l'accord ; sans mécanisme de suivi, de garantie et de traitement des manquements, l'accord se délite.

Cette séquence appelle une remarque transversale : la médiation des crises structurelles est rarement linéaire. Elle connaît des reculs, des ruptures, des reprises. Le médiateur doit accepter cette non-linéarité, sans interpréter chaque rechute comme un échec définitif. La persévérance méthodique, plus que l'éclat, est la vertu cardinale de la fonction.

III. LES OUTILS ENDOGÈNES : MÉDIATION PAR LES RESSOURCES CULTURELLES SAHÉLIENNES

Les sociétés sahéliennes ne sont pas des pages blanches sur lesquelles il faudrait écrire des dispositifs venus d'ailleurs. Elles disposent d'un répertoire dense et éprouvé de mécanismes de gestion des différends. Les mobiliser n'est pas un folklore, c'est une exigence d'efficacité et de légitimité. Encore faut-il les examiner sans complaisance, car la tradition n'est ni homogène, ni intrinsèquement pacifique.

3.1. L'arbre à palabres et la juridiction de la parole

L'institution de la palabre, délibération publique sous l'arbre jusqu'à l'émergence d'un consensus, constitue un modèle de justice et de médiation propre à de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest. La philosophie politique en a proposé une lecture exigeante qui voit dans la palabre une véritable « juridiction de la parole »[7] : un espace où le conflit est mis en mots, où chacun s'exprime, où la vérité se construit collectivement, et où la finalité n'est pas tant de désigner un coupable que de restaurer le lien social rompu.

Pour le médiateur contemporain, la palabre offre plusieurs enseignements. D'abord, la centralité de la parole donnée et écoutée : prendre le temps du dire est déjà un acte de réparation. Ensuite, l'orientation vers la restauration du lien plutôt que vers la sanction, qui anticipe les approches contemporaines de justice restaurative. Enfin, la recherche du consensus, qui privilégie l'accord acceptable par tous à la victoire d'un camp. Ses limites doivent être nommées avec la même franchise : la palabre peut reproduire des hiérarchies, marginaliser les voix subalternes, celles des femmes, des jeunes, des cadets sociaux, et s'avérer lente. Le défi est de réinventer la palabre en l'ouvrant, et non de la momifier.

3.2. La parenté à plaisanterie : un dispositif de désescalade

Parmi les institutions les plus remarquables figure la parenté ou alliance « à plaisanterie » connue, notamment, sous les noms de kal chez les wolofs, de sinankunya dans l'aire mandingue, de rakiré chez les Mossis, ou désignée par d'autres termes selon les groupes. Elle autorise, entre certains lignages, ethnies ou catégories sociales, un registre de moquerie rituelle et d'obligation d'entraide, qui interdit la violence entre « parents à plaisanterie ». L'anthropologie a très tôt analysé ces « relations à plaisanterie » comme des mécanismes sociaux de stabilisation des rapports potentiellement conflictuels[8].

Sa portée pour la médiation est considérable. La parenté ou cousinage à plaisanterie fournit un canal de communication là où le dialogue direct est bloqué : on peut se dire, sous le couvert de la plaisanterie, ce que la confrontation frontale interdirait. Elle crée une obligation morale de réconciliation entre des groupes liés. Elle désamorce, par le rire ritualisé, des tensions qui pourraient s'envenimer. Des initiatives contemporaines ont cherché à mobiliser ce ressort pour la cohésion sociale et la prévention des conflits intercommunautaires. Une réserve s'impose néanmoins : l'efficacité de ce dispositif suppose des liens préexistants ; il ne se décrète pas et ne s'applique pas à tous les conflits, en particulier ceux qui opposent des acteurs sans relation établie. Sa mobilisation doit être prudente, pour ne pas le banaliser ni l'instrumentaliser.

7 J.-G. Bidima, La palabre. Une juridiction de la parole, Paris, Michalon, 1997.
8 A. R. Radcliffe-Brown, « On Joking Relationships », Africa, 1940 — texte fondateur de l'analyse anthropologique des « relations à plaisanterie ».

3.3. Les autorités coutumières : ressource et ambivalence

Les chefferies traditionnelles, les chefs de terre, les conseils d'anciens jouent, dans de nombreuses localités, un rôle effectif de règlement des différends fonciers, matrimoniaux et intercommunautaires. Leur connaissance fine des acteurs et du contexte, leur ancrage dans la durée, leur légitimité de proximité en font des médiateurs de premier recours souvent plus accessibles et plus crédibles que l'administration.

Cette ressource est cependant ambivalente, et l'honnêteté intellectuelle commande de le dire. Une partie de la science politique africaine a montré comment l'autorité coutumière a pu être instituée, figée et instrumentalisée par les pouvoirs successifs, jusqu'à servir des formes de domination locale. Les autorités coutumières peuvent être parties prenantes des conflits qu'on leur demande d'arbitrer ; elles peuvent reproduire des exclusions, notamment de genre et de génération; leur légitimité est inégale selon les régions et les périodes. Le médiateur averti ne sacralise pas la chefferie mais il évalue, au cas par cas, sa capacité réelle à jouer un rôle de tiers acceptable.

3.4. La médiation religieuse

Les autorités religieuses et les figures du dialogue interreligieux disposent d'une autorité morale qui en font des médiateurs potentiels de premier plan. Leur parole peut légitimer un compromis, apaiser des passions, ou au contraire les attiser. La médiation religieuse est, elle aussi, à double tranchant. Dans un espace où le religieux structure profondément le rapport au monde, l'ignorer serait une faute d'analyse, le mobiliser sans discernement une imprudence. La question décisive est celle du choix des interlocuteurs et de la pluralité des voix religieuses convoquées, afin de ne pas conférer à une figure unique un monopole sur le sacré.

3.5. Les communicateurs traditionnels (RECOTRADE Mali)

Les griots et autres communicateurs traditionnels occupent une position singulière. Ils sont les dépositaires de la mémoire, des maîtres de la parole, des médiateurs nés entre les puissants et le peuple, entre les familles, entre les générations. Leur art de la médiation par le verbe, par la généalogie, par le rappel des liens anciens, constitue une ressource précieuse, en particulier dans les sociétés à forte oralité. Là encore, leur position n'est pas exempte d'intérêts ; mais leur compétence communicationnelle et leur légitimité de médiateurs en font des partenaires à part entière d'une médiation située.

3.6. Atouts, limites et risque d'instrumentalisation

Synthétisons. Les outils endogènes présentent trois atouts majeurs : la légitimité de proximité, l'ancrage dans la durée et la culture, et l'orientation restauratrice. Ils présentent trois limites symétriques : la reproduction possible des hiérarchies et des exclusions, l'adéquation incertaine aux conflits de grande échelle, et la vulnérabilité à l'instrumentalisation politique. Le piège à éviter est double : le mépris modernisateur qui les disqualifie comme archaïques, et l'idéalisation traditionaliste qui les pare de toutes les vertus. Entre les deux, la voie est celle d'une réinvention critique : conserver les principes — primauté de la parole, recherche du lien, consensus — en réformant les pratiques pour les rendre inclusives. C'est une recommandation, et non un constat ; sa mise en œuvre est elle-même un objet de médiation.

3.7. Genre, jeunesse et inclusion : traiter les angles morts

Une question traverse l'ensemble des outils endogènes et mérite d'être traitée frontalement : celle de l'inclusion. Nombre de mécanismes traditionnels de gestion des différends ont été conçus dans des cadres où la parole publique était réservée à certaines catégories — généralement les hommes, et plus précisément les aînés. Or les femmes et les jeunes ne sont pas des acteurs marginaux des crises sahéliennes: ils en sont souvent les premières victimes, et parfois des protagonistes. Les ignorer dans les dispositifs de médiation, c'est se priver d'acteurs décisifs et fragiliser

la durabilité des accords. C'est en cela que les résolution 1325 et 2250 des Nations unies leur sont respectivement consacrées.

A travers la résolution 1325, le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits fait l'objet, au niveau international, d'un cadre normatif établi, qui reconnaît leur participation comme une condition de la paix durable et non comme une simple revendication d'équité. Au-delà des normes, l'observation suggère une hypothèse robuste : les processus qui associent réellement les femmes dans les instances de dialogue, dans les comités de suivi, dans les médiations communautaires, tendent à produire des accords plus inclusifs et mieux ancrés. Il ne s'agit pas d'ajouter une catégorie pour satisfaire une exigence formelle, mais de reconnaître que les femmes détiennent des canaux de communication, des autorités morales et des intérêts à la paix que les dispositifs masculins ignorent.

La jeunesse pose un défi symétrique. Une population très majoritairement jeune, confrontée au chômage, à la fermeture des perspectives et parfois au sentiment d'humiliation, constitue à la fois un réservoir de vulnérabilité et un potentiel de transformation. Les dispositifs gérontocratiques peuvent reproduire la mise à l'écart des cadets sociaux dont le ressentiment alimente précisément les dynamiques de violence. Concevoir une médiation attentive à la jeunesse qui lui donne voix, perspective et rôle n'est donc pas une concession générationnelle, mais une nécessité stratégique. L'enjeu, pour le futur médiateur, est de réinventer les institutions endogènes en élargissant le cercle de la parole, sans détruire ce qui fait leur légitimité. C'est aussi une prescription de la résolution 2250 des Nations Unies. C'est un équilibre délicat, qui se construit au cas par cas, dans le dialogue avec les détenteurs de l'autorité traditionnelle eux-mêmes.

IV. LES OUTILS MODERNES ET INSTITUTIONNELS

Aux ressources endogènes répondent des dispositifs institutionnels, nationaux, régionaux et internationaux. Ils ne s'opposent pas aux premiers : bien pensés, ils les prolongent et les sécurisent. Mal pensés, ils les concurrencent et les délégitiment.

4.1. Le dialogue social : le modèle tripartite

Le dialogue social, au sens des relations organisées entre les pouvoirs publics, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, constitue l'un des piliers de l'intitulé de ce Master, et l'un des instruments les plus éprouvés de prévention et de règlement des conflits sociaux. Son architecture tripartite est consacrée par le droit international du travail[9], qui en fait un mécanisme institutionnalisé de consultation et de négociation collective.

Le dialogue social offre un modèle transposable bien au-delà du champ strictement professionnel : il enseigne que la représentation organisée des intérêts, la régularité des échanges et la reconnaissance mutuelle des interlocuteurs sont des conditions de la paix sociale. Au Sahel, son enjeu est aussi d'élargissement : comment intégrer l'économie informelle, largement majoritaire, dans des dispositifs conçus pour le salariat formel ? Comment articuler dialogue social sectoriel et dialogue territorial, dans des contextes où l'État est faiblement présent dans certaines zones ? Ces questions sont ouvertes ; elles constituent un chantier de recherche appliquée pour ce Master.

4.2. Les dialogues nationaux inclusifs

Le dialogue national inclusif, assises, conférences, concertations, est devenu un instrument privilégié de sortie de crise politique dans la région. Son principe est de réunir un large éventail d'acteurs pour redéfinir, à un moment critique, les termes du contrat social et les modalités de la transition. Sa force est sa capacité d'inclusion et de légitimation ; sa faiblesse, le risque de devenir un exercice de façade, soit qu'il exclue les acteurs réellement déterminants, soit que ses conclusions restent sans suite.

9 Organisation internationale du Travail (OIT), Convention n°144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail (1976).

Le cas du remplacement, au Mali, de l'Accord issu du processus d'Alger par un cadre de dialogue inter-malien illustre une tendance plus large : la préférence accordée à des processus perçus comme nationaux et endogènes par rapport à des médiations sous parrainage extérieur. Il est trop tôt pour en évaluer les résultats ; cette prudence est elle-même une exigence scientifique. On peut néanmoins formuler une hypothèse : la légitimité d'un dialogue national tient moins à son label «national» qu'à son inclusivité réelle, à la sincérité de ses suites et à la garantie de sa mise en œuvre.

4.3. L'architecture régionale et internationale, et sa recomposition

Pendant deux décennies, la médiation des crises ouest-africaines s'est largement appuyée sur une architecture régionale, au premier rang de laquelle la CEDEAO, relayée par l'Union africaine et les Nations unies, avec l'appui de partenaires extérieurs. Cette architecture disposait d'instruments : envoyés et médiateurs, missions d'observation, mécanismes de réponse aux ruptures constitutionnelles, parfois sanctions.

Cette architecture connaît aujourd'hui une recomposition profonde. Le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO, la constitution de l'Alliance des États du Sahel en confédération et la dissolution du G5 Sahel redessinent la carte des cadres de médiation disponibles. Sur le plan analytique, plusieurs conséquences peuvent être avancées avec prudence.

D'abord, l'affaiblissement des leviers régionaux classiques de médiation des crises politiques, fondés sur la conditionnalité et la pression collective. Ensuite, l'émergence de nouveaux cadres dont les instruments de médiation interne restent en construction. Enfin, un déplacement de la légitimité : ce qui est perçu comme imposé de l'extérieur est désormais largement disqualifié, ce qui revalorise les médiations endogènes et la souveraineté procédurale.

Pour le futur médiateur, l'enseignement est double. Il doit, d'une part, maîtriser le droit et les mécanismes des organisations, y compris ceux qui se recomposent, car ils demeurent des cadres de référence. Il doit, d'autre part, comprendre que l'efficacité d'une médiation régionale dépend de la perception de sa légitimité par les sociétés concernées, et non de sa seule architecture juridique.

4.4. Justice transitionnelle et réconciliation

Les mécanismes de justice transitionnelle, commissions vérité, réparation, réformes institutionnelles, dispositifs de réconciliation, constituent une famille d'outils à la croisée du droit, de la politique et de la médiation. Leur ambition est de traiter le passé violent sans hypothéquer l'avenir, en cherchant un équilibre toujours instable entre l'exigence de justice et l'impératif de paix. Ils posent des questions redoutables, qui ne reçoivent pas de réponse universelle : quelle place pour l'amnistie ? Comment articuler justice formelle et justice coutumière ? Comment éviter que la réconciliation proclamée ne soit qu'une amnésie imposée aux victimes ? Ces tensions sont au cœur du métier que ce Master prépare.

4.5. Les dispositifs numériques

Émergent enfin des dispositifs numériques de médiation : plateformes de dialogue, systèmes d'alerte précoce fondés sur la collecte et l'analyse de signaux, cartographies des tensions, outils de communication sécurisée entre parties. Leur potentiel est réel, en particulier pour relier les échelles et accélérer la circulation de l'information. Leurs limites le sont tout autant : fracture numérique, fiabilité des données, sécurité des participants, risque de surveillance. Le médiateur doit les considérer comme des aides, jamais comme des substituts au travail relationnel patient qui demeure le cœur de la médiation.

4.6. Prévention et alerte précoce : médiation avant la crise

Tout ce qui précède concerne, pour l'essentiel, des conflits déjà déclarés. Or la médiation la

plus efficace est souvent celle qui n'a pas lieu d'être, parce que la tension a été traitée en amont. La prévention structurelle, la réduction des inégalités d'accès aux ressources, la présence équitable des services publics, la gestion concertée du foncier et de la transhumance, débordent le champ du médiateur, mais conditionnent son travail. La prévention opérationnelle, en revanche, est à sa portée: il s'agit de détecter les signaux précurseurs d'un basculement et d'intervenir avant l'irréparable.

Les dispositifs d'alerte précoce articulent la collecte de signaux de terrain par des réseaux d'observateurs locaux, des autorités coutumières, des radios de proximité, à des mécanismes de réponse rapide. Leur efficacité ne tient pas à la sophistication technique, mais à un principe simple: l'information n'a de valeur que si elle déclenche une action. Un système qui alerte sans capacité de réponse n'est qu'un enregistreur de catastrophes. Pour le médiateur, l'enseignement est de penser son intervention dans un continuum allant de la prévention au règlement, et de cultiver les réseaux de proximité qui rendent possible une intervention au bon moment, c'est-à-dire avant que le « moment mûr » ne soit obtenu au prix du sang.

V. VERS UNE MÉDIATION HYBRIDE ET SITUÉE : ESQUISSE D'UNE BOÎTE À OUTILS SAHÉLIENNE



Il est temps de rassembler les fils. Notre parcours conduit à une proposition synthétique, présentée comme une orientation argumentée et non comme une recette: la médiation au Sahel gagne à être pensée comme un dispositif hybride et situé.

5.1. Articuler l'endogène et le moderne

Hybride, parce qu'aucune famille d'outils ne suffit. Les ressources endogènes apportent la légitimité de proximité et l'orientation restauratrice, mais peinent à traiter les conflits de grande échelle et peuvent reproduire des exclusions. Les dispositifs institutionnels apportent un cadre, une procédure et des garanties, mais souffrent d'un déficit de légitimité lorsqu'ils sont perçus comme importés. Les médias apportent la capacité d'informer et de relier les échelles, mais peuvent amplifier le conflit. L'art de la médiation consiste à composer ces ressources, à les faire dialoguer, à les articuler en un système cohérent à plusieurs niveaux, du local au régional.

Concrètement, cela signifie, par exemple : faire reposer un accord national sur des médiations locales préalablement conduites par des autorités institutionnelles, coutumières et religieuses reconnues ; sécuriser les engagements pris en palabre par des dispositifs institutionnels de suivi ; accompagner un processus de dialogue par un traitement médiatique responsable qui en soutienne la légitimité. Ces combinaisons ne sont pas des automatismes ; elles se conçoivent au cas par cas.

5.2. Compétences et déontologie du médiateur au Sahel

Situé, parce que le médiateur n'est pas un technicien interchangeable. Le profil que ce Master peut viser articule plusieurs compétences : une compétence de diagnostic pour analyser des crises multidimensionnelles ; une compétence interculturelle et linguistique pour mobiliser les registres endogènes ; une compétence procédurale pour maîtriser les dispositifs institutionnels et juridiques ; une compétence communicationnelle pour travailler avec et sur les médias ; une compétence éthique, transversale à toutes.

La déontologie du médiateur, dans le contexte du Sahel, peut s'ordonner autour de quelques exigences : la transparence sur ses appartenances et ses intérêts ; l'équidistance maîtrisée à l'égard des parties ; l'attention aux asymétries de pouvoir et aux voix marginalisées, notamment celles des femmes et des jeunes ; la prudence dans la promesse, car promettre la paix sans pouvoir la garantir, c'est préparer la défiance ; et l'humilité, car le médiateur sert un processus dont il n'est pas le propriétaire.

5.3. Conditions de réussite et limites

Plusieurs conditions favorisent le succès, sans jamais le garantir. La maturité du conflit, le « moment mûr », sans laquelle l'énergie déployée reste vaine. L'inclusivité réelle du processus, qui conditionne la légitimité et la solidité de l'accord. L'existence de garanties de mise en œuvre, faute desquelles tout accord demeure lettre morte. L'articulation des échelles, pour ancrer les accords du sommet dans les réalités de la base. Et la patience, car la médiation des crises structurelles est l'affaire d'années, voire de générations.

Les limites doivent être assumées avec la même lucidité. La médiation ne peut pas tout : elle suppose des interlocuteurs dotés d'une capacité de décision et d'une volonté minimale d'aboutir. Face à des acteurs dont la stratégie est la violence pour elle-même, ou qui n'ont aucun intérêt à un accord, ses instruments atteignent leurs limites. Reconnaître ces limites n'est pas un aveu de faiblesse : c'est une condition de la crédibilité de la discipline.

5.4. Un agenda de recherche et de formation

Cette leçon ouvre, plus qu'elle ne clôt. Plusieurs chantiers s'offrent à la promotion qui s'engage. Documenter, par l'enquête de terrain, les pratiques effectives de médiation endogène, au-delà des représentations idéalisées. Évaluer rigoureusement, lorsque c'est possible, les processus de dialogue national en cours, sans préjuger de leurs résultats. Penser l'intégration de l'économie informelle dans les dispositifs de dialogue social. Analyser les effets des transformations de l'écosystème médiatique sur la dynamique des conflits. Et, transversalement, construire un savoir situé, qui ne soit ni la simple traduction de modèles importés, ni la célébration d'une tradition réifiée.

CONCLUSION

Nous étions partis d'une question : quels outils de médiation face aux crises sociales, environnementales, économiques, sécuritaires et politiques au Sahel ? Au terme du parcours, la réponse n'est pas un catalogue, mais une posture. Les outils existent, nombreux, endogènes et institutionnels, anciens et nouveaux ; aucun ne vaut seul ; tous demandent à être articulés avec discernement, dans des dispositifs hybrides et situés, portés par des professionnels dont la compétence technique est inséparable d'une exigence éthique.

Nous avons veillé, tout au long de cette leçon, à distinguer ce qui relève du fait, de l'hypothèse et de la recommandation, et à ne rien affirmer que l'on ne puisse étayer. Cette discipline du jugement n'est pas une coquetterie académique : elle est le cœur même du métier de médiateur, qui consiste précisément à ne pas confondre ce qui est, ce qui pourrait être et ce qui devrait être.

À vous, étudiants, Nous voudrions adresser un dernier mot. Vous avez choisi un métier difficile et nécessaire. Difficile, parce que la médiation travaille dans l'incertitude, sans garantie de succès, souvent dans l'ombre. Nécessaire, parce que les sociétés africaines et particulièrement sahéliennes, éprouvées, ont besoin de femmes et d'hommes capables de tenir ouvert l'espace du dialogue là où tout pousse à le refermer. Le médiateur n'est pas celui qui a réponse à tout ; il est celui qui sait poser les bonnes questions, écouter ce qui ne se dit pas, et tisser patiemment des liens là où d'autres ne voient que des ruptures.

La paix, au Sahel comme ailleurs, ne sera pas donnée ; elle sera construite. Et elle se construira d'abord, comme sous l'arbre à palabres, par la parole partagée. Cette parole, c'est à la former, à la protéger et à la transmettre que ce Master vous prépare. Nous vous remerçions de votre attention.



Le Médiateur et les étudiants de la première promotion

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Avertissement : cette bibliographie ne mentionne que des références réelles, choisies pour leur pertinence pédagogique. Elle est volontairement sélective et indicative. Avant diffusion, l'enseignant est invité à en vérifier les éditions exactes, à compléter les références par des travaux récents propres à l'espace sahélien, et à ajouter les sources primaires (textes d'accords, conventions, communiqués officiels) dans leur version authentique.

Théorie de la médiation, de la négociation et des conflits

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « En Afrique, les conflits non résolus sont à l'origine d'une insécurité alimentaire aiguë », *Infographie,* 16 décembre 2025.

Peter Engelke, Anca Agachi et Imran Bayoumi, « The Future of Multilateral Peacebuilding and Conflict Prevention », *Rapport*, Atlantic Council, novembre 2023 ;

Elise Egan, Natalie Hill, Carrie O'Neil, Ryan Sheely et Nanako Tamaru, « Good Governance: Preventing Conflict & Building Peace », Mercy Corps, septembre 2019.

FISHER (R.) et URY (W.), Getting to Yes. Negotiating Agreement Without Giving In, 1981 (trad. fr. Comment réussir une négociation).

LEDERACH (J. P.), Building Peace. Sustainable Reconciliation in Divided Societies, Washington, United States Institute of Peace Press, 1997.

LEDERACH (J. P.), The Moral Imagination. The Art and Soul of Building Peace, Oxford, Oxford University Press, 2005.

ZARTMAN (I. W.), Ripe for Resolution. Conflict and Intervention in Africa, Oxford University Press, 1985 (éd. révisée 1989).

ZARTMAN (I. W.) (dir.), Traditional Cures for Modern Conflicts. African Conflict « Medicine », Boulder, Lynne Rienner, 2000.

GALTUNG (J.), « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, 1969.

Ressources endogènes, anthropologie et autorité coutumière

RADCLIFFE-BROWN (A. R.), « On Joking Relationships », Africa, 1940.

BIDIMA (J.-G.), La palabre. Une juridiction de la parole, Paris, Michalon, 1997.

MAMDANI (M.), Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism, Princeton, Princeton University Press, 1996.

OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), travaux d'anthropologie politique et du développement portant sur le Niger et l'Afrique de l'Ouest (à compléter selon l'édition consultée).

Médias, paix et conflit

LYNCH (J.) et McGOLDRICK (A.), Peace Journalism, Stroud, Hawthorn Press, 2005.

Dialogue social et normes internationales

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Convention n°144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

Sources primaires et institutionnelles (à citer dans leur version authentique)

Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015 (texte officiel ; dénoncé par les autorités maliennes en janvier 2024).

Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel, 16 septembre 2023 ; Traité portant création de la Confédération des États du Sahel, Niamey, 6 juillet 2024.

Communiqués officiels relatifs au retrait de la CEDEAO (2024-2025) et à la dissolution du G5 Sahel (décembre 2023), à consulter dans leur version authentique.

Pour aller plus loin, il est recommandé de mobiliser les publications récentes des centres de recherche africains et internationaux spécialisés sur le Sahel, les rapports d'organisations régionales, ainsi que la littérature académique francophone sur la gestion endogène des conflits, en privilégiant systématiquement les sources primaires et les travaux évalués par les pairs.


LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen


MEDIATION - DIALOGUE SOCIALE -
REGLEMENTS DES CONFLITS EN AFRIQUE
DU


ICAGI


UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE